



Le 5 décembre 2024

ANNULATION de la CAP du 5 décembre 2024

La CAP du 5 décembre a été annulée du fait de l'absence de recours à étudier.

Il est curieux d'apprendre que dans une collectivité aussi importante qu'est le Département, **ZERO recours** n'ait été effectué par les agents.

- AUCUN recours sur L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL,
- AUCUN recours sur LES REFUS DE FORMATION,
- AUCUN recours sur LES REFUS DE TEMPS PARTIEL,
- **AUCUN...**

Pourtant, vous avez des droits !

En pièce jointe vous trouverez un document CGT qui rappelle la procédure de saisine de la CAP et les différents recours possibles.

Vos élus CGT en CAP restent à votre disposition pour défendre votre situation individuelle, ainsi que pour répondre à toutes vos questions.

**Vos élus CAP catégorie A – B -C
Syndicat CGT
des personnels du Département du var**

Syndicat C.G.T. des Personnels du Département du Var
390 Avenue des Lices - Toulon

Téléphone : 04.83.95.05.93 - Fax : 04.83.95.00.80 - Mail : syndicatcgt@var.fr

Tous ensemble !